

## ■ ADENI 2017 : Une année studieuse et fructueuse...



**A**u cours de l'année 2017, l'ADENI a poursuivi son rôle de veille et d'alerte en suivant avec rigueur et détermination trois dossiers sensibles.

### 1- DÉNONCIATION DES ODEURS PESTILENTIELLES

Face à plus de 1.200 plaintes et protestations recueillies dénonçant les odeurs pestilentielles causées par les 2 plateformes de compostage de Confluence Amendements à Anthon, une enquête a été confiée, fin 2016, à la société CLAUGER pour mettre en place une batterie de mesures et un réseau de "Nez", en vue d'évaluer la fréquence et l'intensité des nuisances olfactives dans les communes avoisinantes. L'ADENI se félicite de cette démarche que son action a contribué à déclencher.

Une première réunion de présentation des résultats a été organisée, en présence de l'ADENI, le 20 mars 2017 en Préfecture de l'Isère. Monsieur Thomas Michaud, Sous-Préfet, a estimé que les résultats à ce stade n'étaient pas concluants et qu'il était donc nécessaire de poursuivre l'étude pendant une année.

Au second semestre 2017, le réseau de Nez a été réuni à deux reprises mi-juillet et le 27 novembre dernier. Sur 1431 relevés, 305 ont fait état de mauvaises odeurs, dont la moitié ont été ressenties par vent nul. Afin de trouver des solutions, plusieurs pistes ont été explorées dont la couverture des boues au moyen de bâches en Gore-Tex qui pourrait démarrer l'année prochaine. Une nouvelle réunion de présentation des résultats est planifiée en juin 2018. Affaire à suivre de très près l'année prochaine !

### 2- PROTESTATION CONTRE L'EXPLOITATION DE 800 VEAUX À L'ENGRAISSEMENT EN TOUTE ILLÉGALITÉ

Au nom de sa mission d'alerte et après enquête, l'ADENI dans un communiqué de presse daté du 7 mars 2017 a dénoncé le fait que sur 800 veaux au total, 400 veaux en surnombre soient engraisés en toute illégalité au sein de l'exploitation GAEC Saint -

4 | LUNDI 3 AVRIL 2017 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

## VOTRE RÉGION

### ANTHON | Sur une plateforme d'élevage **Trop de veaux, selon l'association Adeni**

Dans un communiqué diffusé dans la commune, l'association dénonce « 400 veaux engraisés en illégalité » dans l'exploitation du Gaec Saint-Louis, à Anthon. L'affirmation émane de l'Association de défense environnementale du Nord-Isère (Adeni). « Nous sommes contrôlés régulièrement. On ne nous a jamais fait la moindre remarque », renvoie l'exploitant.

À l'origine de cette accusation, l'Adeni estime que le Gaec Saint-Louis abrite jusqu'à « 800 veaux en capacité maximale », dit son président Yves Bellon, sans « arrêté préfectoral préalable ». Car, rappelle l'Adeni, « l'activité d'élevage de veaux et bovins à l'engrais-

avoir saisi la « direction départementale de la protection des populations à l'été 2016 pour obtenir la preuve de l'existence de cette autorisation ». Yves Bellon : « Pour cela, il aurait fallu une enquête publique. Or il n'y en a pas eu... »

#### « La transparence est totale »

Pierre Jargot, qui exploite le Gaec Saint-Louis à Anthon, indique « préparer une réponse », ajoutant : « Nous n'en resterons pas là ».

Il observe : « Nous n'avons rien à cacher. La direction départementale de protection des populations est tout à fait au cou-

**Louis à Anthon !** Les services concernés de la Direction Départementale de la Protection des Populations ont « couvert la mise en oeuvre de cette exploitation » alors même que, **plus de 3 ans après le doublement illégal de cette activité d'élevage de veaux à l'engraissement**, le dossier d'autorisation d'extension n'avait pas fait l'objet d'un dépôt ! C'est ce que l'on appelle communément « mettre la charrue avant les bœufs »...

### 3- MISE EN ÉVIDENCE DE 12 INCOHÉRENCES RELATIVES AU PROJET D'EXTENSION DU GAEC SAINT-LOUIS

Dans le cadre de la procédure de consultation lancée en juillet 2017 en Mairie d'Anthon, l'ADENI a procédé à l'examen minutieux du dossier d'extension de l'activité d'engraissement du GAEC Saint Louis (plus de 300 pages, annexes comprises!). Ce long et fastidieux travail a permis de mettre en évidence une douzaine

d'incohérences et d'informations inexactes que nous avons résumées dans un relevé d'observations destiné à alerter la Préfecture de l'Isère.

La première de ces incohérences : le titre fallacieux du dossier "Projet d'extension de l'installation de bovins à l'engraissement". En effet, les riverains et parties prenantes ont été amenés à formuler des observations sur un projet qui n'a plus rien d'un projet mais, bel et bien d'une exploitation opérationnelle depuis 2012 ! Par ailleurs, l'usage du temps présent dans plusieurs sections du dossier traduit de manière flagrante la volonté maladroite des dirigeants du GAEC Saint Louis de reconstituer les faits et l'histoire à postériori.

Afin de rendre compte de la nature des incohérences dénoncées par l'ADENI, voici quelques exemples : Capacités techniques et financières à géométrie variable, statistiques de circulation sur la D55 correspondant à l'année 2009 (nous sommes en 2018!), bilan financier en consultation datant de 2012, parcelles d'épandage mentionnées sur la commune d'Anthon destinées aujourd'hui à d'autres fins, voire loties, dispositif de traitement des eaux pluviales non conforme à la réglementation en vigueur...

Encore une fois, l'action et la détermination de l'ADENI auront été récompensées, comme en atteste l'arrêté préfectoral du 10 octobre dernier prorogeant le délai d'instruction de la régularisation administrative

de l'élevage de bovins à l'engraissement du GAEC Saint Louis !

### ADENI 2018 : PLUS QUE JAMAIS LA LUTTE CONTINUE...

**Le calendrier d'un 2<sup>ème</sup> projet d'unité de méthanisation à Anthon se précise.** En effet une demande de permis de construire pour une unité de méthanisation a fait l'objet d'un dépôt en Mairie d'Anthon le 27 juillet 2017. En août, les services de la Préfecture de l'Isère ont demandé des pièces complémentaires déposées le 16 novembre par la SAS Saint Louis Energie.

Compte tenu des délais en vigueur, **la date limite d'acceptation ou de refus du permis de construire ne peut dépasser le 16 février 2018.**

En parallèle du permis de construire, une procédure de demande d'agrément d'exploitation a dû être initiée par la SAS Saint Louis Energie. Aucune information relative à cette procédure n'est aujourd'hui disponible.

Face à des exploitants qui n'hésitent pas à prendre leur aise versus les dispositions législatives et réglementaires et une autorité de tutelle laxiste, L'ADENI est plus que jamais mobilisée **pour dénoncer les éventuels abus de droit et combattre tout futur projet de méthanisation à Anthon qui pourrait mettre en péril les intérêts et la qualité de vie des habitants des communes riveraines.**

## A PROPOS DE L'A.D.E.N.I

Fondée en 2014, l'Association de Défense Environnementale du Nord-Isère a pour finalité d'alerter les parties prenantes politiques, économiques et écologiques ainsi que le grand-public sur les projets et réalisations industrielles potentiellement préjudiciables à l'environnement.

**DESSINS ET CRÉATION D'OUVRAGES**  
**RESTAURATION - ENTRETIEN DE**  
**MONUMENTS FUNÉRAIRES ET OUVRAGES**  
**DEVANTURES DE MAGASINS**  
**CAVEAUX MAÇONNÉS**  
**FABRICATION DE PILIERS ET JARDI-**  
**NIÈRES EN PIERRE DE TAILLE**

*Nous vous conseillerons utilement  
dans les meilleures conditions*

De tous temps les pierres et les marbres, matériaux nobles et résistants, furent la base de tous monuments et constructions. Les siècles passent, les pierres demeurent et les marbriers continuent à leur donner des formes artistiques accessibles à tous.

**MONUMENTS FUNÉRAIRES**  
marbres - pierres - granit

**DÉCORATION**  
magasins intérieur - extérieur  
murets pierres de taille

**SABLAGE - BOUCHARDAGE**  
**POLISSAGE**  
**FOSSOYEUR INDÉPENDANT**

**Montée du Cimetière**  
**38460 CRÉMIEU**  
**04 74 46 71 72 - 06 01 63 60 28**

**MARBRERIE**

**Décoration**

**Restauration**

**FRÉDÉRIC ET FILS**  
**BOURGEY**